

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 30 mai 2024

DCM N° 24-05-30-12

Objet : Attribution de subventions aux associations pour l'Animation Estivale.

L'édition précédente de l'Animation estivale a confirmé son succès auprès du jeune public et de leurs parents. En effet, 2 539 cartes d'inscription ont été délivrées et 61 structures partenaires ont proposé plus d'une centaine d'ateliers sportifs, culturels ou socioéducatifs. Ainsi, le taux de réservation des activités s'est élevé à 93 % (*contre 87 % en 2022*) en moyenne, sur l'ensemble de la programmation.

Pour cette 44ème édition, 54 partenaires ont répondu à l'appel à projets et proposeront divers ateliers sportifs, culturels ou encore d'éducation à l'environnement. Elle se déroulera du 8 juillet au 23 août 2024. La programmation, gratuite, s'appuiera sur les propositions et disponibilités des associations en tenant compte des taux de fréquentation journalière et hebdomadaire du dispositif les années précédentes, afin de concilier au mieux l'offre des animations avec les envies de nos jeunes concitoyens. Par conséquent, les participants en découvrant un réel intérêt pour la discipline pourront s'y fédérer le reste de l'année.

Enfin, comme chaque année, de nouvelles activités et structures intègrent la programmation afin d'étoffer le panel des propositions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir la mise en œuvre des ateliers de 52 associations et structures par l'attribution de subventions pour un montant total de **106 710 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

CONSIDERANT l'intérêt qu'il y a de proposer aux familles messines, durant la période estivale, un programme d'activités culturelles, sportives et de sensibilisation à la nature qualitatives à destination de leurs enfants, à des fins éducatives et de loisirs,

CONSIDERANT par ailleurs que les Animations Estivales permettent aux associations de se faire connaître du public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives, culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2024 :

<u>ACTIVITES SPORTIVES</u>	65 040 €
- Aiki Zen	200 €
- Amicale de Billard de Magny	900 €
- APM Metz Football Club	2 000 €
- ASPTT Metz	5 050 €
- Association Sportive des Cheminots de Metz (ASCM) Tennis	1 350 €
- Association Sportive des Cheminots de Metz (ASCM) Tir à l'Arc	1 150 €
- Association Sportive du Gardengolf de Metz	1 660 €
- Athlétisme Metz Métropole	1 600 €
- Auto Modèle le Graouilly	900 €
- Baseball et Softball, club de Metz	500 €
- Boxing Club de Metz	1 660 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	450 €
- Club d'Escalade Evasion Metz	500 €
- De la VIVH	3 700 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz	300 €
- Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique	3 500 €
- Kayak Club de Metz	3 270 €
- Les Cavaliers de la Chenevière	1 600 €
- Metz Ban Saint Martin Badminton	1 000 €
- Metz Basket Club	1 480 €
- Metz Espoir Volley	350 €
- Metz Gym	4 800 €
- Metz Handball Association	1 540 €
- Metz Hockey Club	6 120 €
- Metz Magny Handball	500 €
- Metz Sports D'orientation	650 €
- Metz Tennis de Table	4 950 €
- Metz Volleyball	900 €
- Moselle Moto Club	3 200 €
- Société d'Escrime de Metz	1 340 €
- Société des Régates Messines	1 200 €
- Sports de Glace de Metz	6 720 €
<u>ACTIVITES CULTURELLES</u>	41 670 €
- @fter School Metz	3 810 €
- Asso 1 D	1 000 €
- Association Tata	4 200 €
- Assolatelier	4 800 €
- Bouche à Oreille	1 700 €

- Bout d'essais	850 €
- Collectif Art	1 000 €
- CPN les Coquelicots	4 200 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France (GR Ludothèque Metz)	3 300 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France - Département de la Moselle	660 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France - Metz Visa Pour l'Aventure	940 €
- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal (union philharmonique)	1 450 €
- Kairos	1 430 €
- Les Etudes	1 020 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	4 910 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	1 200 €
- Metz À Vélo	2 100 €
- Musée de la Cour d'Or Eurométropole Metz	1 000 €
- TCRM Blida	700 €
- Yoga, Danse, Théâtre	1 400 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention dès réception de la convention. Le solde étant versé à la fin de l'animation uniquement sur présentation de la fiche bilan statistiques signée dans le cadre de l'Animation estivale 2024 et du questionnaire d'évaluation, ces documents seront produits avant le 15 octobre 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **106 710 €**.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions